

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze et le treize du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.
Convocation : 03/04/2015.

Présents : MM. Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Jean-Pierre POPILLE - Carole DESCHAMPS – Nathalie GARCIA – Richard CHAUVIN – Gontran BODESCOT.

Secrétaire de séance : M. Richard CHAUVIN.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

I/ FINANCES

1) EAU-ASSAINISSEMENT

A/ COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2014, qui laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Exploitation</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	86 000.00 €	49 702.39 €
Recettes	86 000.00 €	88 783.30 €
Résultat de l'exercice : excédent		39 080.91 €
Déficit antérieur reporté		-4 473.40 €
Résultat à affecter		34 607.51 €
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	218 430.00 €	47 258.98 €
Recettes	218 430.00 €	36 796.71 €
Résultat de l'exercice : déficit		10 462.27 €
Déficit antérieur reporté		-4 883.62 €
Résultat à reporter : déficit		-15 345.89 €

Il n'y a aucun « restes à réaliser ».

Monsieur le Maire se retirant de l'Assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2014 et dit que le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 : 34 607.51 €, soit affecté comme suit :

- Affectation en réserves R 1068	17 384.00 €
- Report en exploitation R 002	17 223.51 €.

Ce compte administratif 2014 a permis la réalisation des investissements suivants :

	Dépenses
Extension du réseau d'assainissement collectif au Bourg – entrée nord (fin du paiement)	4 329.56 €
Extension du réseau d'assainissement collectif au Bourg – entrée sud (honoraires CALAD'ÉTUDES pour avant-projet)	1 440.00 €

B/ COMPTE DE GESTION : Monsieur le Maire présente le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur Denis BAUER – Trésorier, qui est conforme aux écritures du Compte Administratif 2014. Après délibération, les Conseillers déclarent que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

C/ BUDGET PRIMITIF 2015 : Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif 2015 du Service eau et assainissement M49, qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses et recettes d'exploitation 47 175.00 €
 Dépenses et recettes d'investissement 225 135.00 €.

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2015 du Service eau et assainissement est adopté à l'unanimité.

2) BUDGET COMMUNAL

A/ COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2014, qui a permis la réalisation des investissements suivants :

	Dépenses	Subventions
Aménagement aire de jeux : structures, pelouse...	8 017.10 €	
Signalétique gîte	2 380.04 €	
Ensemble signalétique « Les Prés »	786.12 €	
Vidéo projecteur pour l'Ecole	389.00 €	
Tambour et accessoires pour la Clique	733.00 €	
Vitrine affichage	415.20 €	
Protège matelas pour le Gîte	319.20 €	
Eglise fin de la tranche ferme : restauration du clocher	62 801.26 €	189 703.59 €
Eglise tranche conditionnelle 1 partielle : restauration de la toiture de la nef et du chœur	100 598.59 €	907.00 €
Logement de la Poste : changement de fenêtres	1 092.98 €	
Logement Matray : changement de fenêtres	2 225.00 €	
Ecole : peinture de la rampe et réfection des sanitaires de la Cantine	1 817.04 €	
Ecole : réfection de la toiture	56 308.41 €	27 000.00 €
Point Lecture : rénovation suite à dégât des eaux	4 497.84 €	
Café Restaurant : travaux d'accessibilité	28 014.54 €	
Mairie : peinture de la porte de cave	156.00 €	
Gîte : éclairage extérieur	651.24 €	
Salle des Fêtes : remplacement du disjoncteur	741.04 €	
TOTAL	271 943.60 €	217 610.59 €

Ce Compte Administratif 2014 laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	557 350.00 €	340 910.86 €
Recettes	557 350.00 €	441 816.55 €
Résultat de l'exercice : excédent		100 905.69 €
Excédent antérieur reporté		107 712.43 €
Résultat à affecter		208 618.12 €
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	604 344.00 €	329 502.83 €
Recettes	604 344.00 €	362 054.30 €
Résultat de l'exercice : excédent		32 551.47 €
Déficit antérieur reporté		-71 996.00 €
Résultat à reporter : déficit		-39 444.53 €
Les restes à réaliser s'élèvent à 172 600.00 € en dépenses et à 128 373.00 € en recettes.		

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2014 et décide que l'excédent de 208 618.12 €, soit affecté comme suit:

- 96 864.00 € au compte R 1068 en investissement
- 111 754.12 € reporté en fonctionnement au compte 00.

B/ COMPTE DE GESTION : Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur Denis BAUER – Trésorier, qui est conforme aux écritures du Compte Administratif 2014. Après délibération, les Conseillers adoptent le compte de gestion, qui n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

C/ BUDGET PRIMITIF 2015 : Monsieur le Maire présente ensuite le projet de Budget Primitif 2015, qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement	524 864.00 €
Dépenses et Recettes d'Investissement	579 368.00 €

Ce Budget permettra la réalisation des investissements suivants :

- la fin des travaux à l'Eglise tranche conditionnelle 1 partielle : toiture chœur et nef
- la fin des travaux d'accessibilité du Café Restaurant
- la réfection thermique du bâtiment de l'Ecole
- l'enfouissement des réseaux secs au Bourg (depuis La Poste en direction des « Bonnes »)...

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2015 est adopté à l'unanimité.

3) TAUX D'IMPOSITION 2015

Monsieur le Maire propose ensuite d'examiner les taux de référence communaux des taxes locales. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncier non bâti, pour l'exercice 2015, comme suit :

- | | |
|---------------------|---------|
| - taxe d'habitation | 16.26 % |
| - foncier bâti | 21.84 % |
| - foncier non bâti | 33.00 % |

Les bases d'imposition prévisionnelles 2015 par rapport aux bases effectives 2014 voient une augmentation de l'ordre de 1.75 % pour la taxe d'habitation, de 2.66 % pour la taxe foncière bâti et - 0.84 % pour la taxe foncière non bâti.

La Commune de CHIROUBLES percevra pour 2015 une allocation compensatrice s'élevant à 8 370.00 € versée par la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

4) SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues accompagnées des éléments financiers, qui ont été examinées au préalable avec la Commission des Finances.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote le montant des subventions accordées aux Associations, ainsi que le remboursement de locations des salles communales à certaines d'entre elles, à savoir :

Associations	Subventions votées	Remboursement des locations des salles communales 2014	TOTAL
Sou des Ecoles		232.00 €	232.00 €
Club de l'Amitié		272.00 €	272.00 €
Comité d'Animation & d'Entraide		12.00 €	12.00 €
Confrérie « Les Damoiselles de CHIROUBLES		36.00 €	36.00 €
Société de Chasse		492.00 €	492.00 €
Société Protectrice des Animaux	117.32 €		117.32 €
Syndicat Agricole & de Défense « La Terrasse » (compensation entretien	450.00 €		450.00 €

sanitaires)			
Fanfare « La Note Beaujolaise »	100.00 €		100.00 €
Collège Jean-Claude RUET	270.00 €		270.00 €
Réseau Richesses	6.00 € x 30 élèves		180.00 €
Ass° sportive du Collège Jean-Claude RUET	50.00 €		50.00 €

soit un total à verser s'élevant à 2 211.32 € (article 6574 du budget communal 2015).

II/ BÂTIMENTS

1) RÉNOVATION THERMIQUE DU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE

A/ PLANIFICATION : Monsieur le Maire relate les propos évoqués lors de la réunion de la Commission des Bâtiments et de l'Architecte Antoine BERNADAL, qui s'est tenue le 31 mars 2015.

Pour raisons financières, les travaux seront réalisés sur une période de 3 phases :

- Phase 1 : remplacement des menuiseries extérieures ➤ vacances scolaires d'été (entre juillet et août 2015) ;
- Phase 2 : fermeture du préau, cloisonnement et plafond accès cuve et escalier, revêtement de sol de la classe ➤ vacances scolaires de Toussaint et Noël ;
- Phase 3 : façades isolation thermique par l'extérieur, auvents, zinguerie ➤ vacances scolaires de printemps 2016.

Sous réserve du résultat des diagnostics « amiante » et « plomb » à réaliser, la consultation des entreprises pourrait être planifiée pour mai 2015 avec visite obligatoire du chantier, l'ordre de service visé fin juin 2015 et un démarrage des travaux dès le 06 juillet 2015.

B/ MISSIONS DIAGNOSTICS AMIANTE ET PLOMB AVANT TRAVAUX, DE CONTRÔLE TECHNIQUE ET DE COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ : Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres effectué par Monsieur Antoine BERNADAL, Architecte, pour les missions énoncées ci-dessus. Sur proposition de Monsieur BERNADAL, les Conseillers acceptent de retenir les offres des mieux disant :

- Diagnostic amiante plomb : D.A.S. (Diag Amiante Services) pour un montant de 1 400.00 € HT (coût du prélèvement si nécessaire = 70.00 €) ;
- Contrôleur technique : ALPES CONTROLES, pour un montant de 2 580 € HT ;
- Coordinateur SPS : ELYFEC SPS, pour un montant de 1 184.00 € HT.

2) MAIRIE

Monsieur le Maire expose qu'il a évoqué avec l'Architecte Antoine BERNADAL, le problème de l'enduit du mur de la rampe d'accès menant à la Mairie, qui se dégrade considérablement. Ce dernier a questionné Madame WITTNER de la SEMCODA sur les démarches pouvant être entreprises dans le cadre de la garantie décennale ou de l'assurance « dommage ouvrage ». Lecture de la réponse de Madame WITTNER est faite : « C'est auprès de l'assurance « dommage ouvrage » que la déclaration de sinistre doit être effectuée. Cependant, l'assurance « dommage ouvrage » risque de ne pas prendre en charge la reprise d'enduit prétextant le préjudice esthétique ne remettant pas en cause la destination du bâtiment... Quant à la mise en jeu de la garantie décennale de l'entreprise, il s'agit d'une procédure compliquée car l'assureur ne répondra pas à une simple demande formulée par un maître d'ouvrage. Il conviendrait d'ouvrir une expertise judiciaire, très coûteuse, qui ne semble pas à l'échelle de la dégradation ».

Il sera recherché le nom de l'entreprise qui a réalisé les travaux et éventuellement programmer une négociation pour une reprise de l'enduit ➤ A suivre.

3) LOGEMENT DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire rappelle que la convention portant occupation d'un logement dépendant du domaine public communal liant la Commune et Madame Solange POULY a pris effet le 1^{er} juin 2007.

Il propose de procéder à la révision du loyer et ce, à compter du 1^{er} juin 2015, conformément à l'article 4-1 de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la révision du loyer mensuel à la somme à compter du 1^{er} juin 2015 suivant en cela les indices de références des loyers des 1^{ers} trimestres 2015 et 2014.

III/ PERSONNEL

Monsieur le Maire expose que suite à la contestation émise par Monsieur Richard LAGOUTTE, Agent communal, concernant le refus de la Municipalité de maintenir son temps de travail à temps partiel, la Commission Administrative Paritaire a été saisie et s'est réunie le 02 avril dernier. Monsieur le Maire communique, à titre officieux, l'avis émis par les membres de la CAP : « avis défavorable à la contestation par l'agent du refus de temps partiel eu égard aux nécessités de service et au faible effectif de la Collectivité ».

Dès réception du courrier du Centre de Gestion, Monsieur LAGOUTTE sera avisé officiellement de cette décision.

IV/ QUESTIONS DIVERSES

1) BULLETIN MUNICIPAL

Les membres de la Commission Communication énoncent le contenu du bulletin municipal 2014 et font part des propositions reçues pour la mise en page et l'impression, suivant un cahier des charges établi (format, nombre de pages, noir et blanc, couleur...).

Après discussion, le Conseil Municipal retient le format paysage avec des photos couleurs brillantes... Les tarifs auprès de deux prestataires doivent être négociés par la Commission.

2) DIVERS

Monsieur le Maire évoque l'organisation de la cérémonie du 8 mai 2015.

Il informe que la réception des travaux pour les lots n° 2 – Charpente et n° 3 – Couverture (Entreprise GIROUD) pour les travaux de restauration de la toiture de la nef et du chœur de l'Église, a eu lieu le 25 mars 2015 ; aucune réserve n'a été émise.

Monsieur Patrick VIGNERON fixe une réunion de la Commission de Fleurissement le jeudi 23 avril 2015, à 20 h 00, à la Mairie.

Suite à la demande de Madame Katia GENILLON, à l'issue de la distribution de la dernière information, Monsieur le Maire précise que la Salle des Fêtes Jean Lapierre est mise à disposition à titre gracieux aux tenanciers du Café Restaurant Le Chiroublon pour l'inauguration de leur commerce ; ceci dans le cadre d'une collaboration du fait des travaux réalisés par la Commune.

Madame Carole DESCHAMPS demande s'il serait possible que les membres du Conseil Municipal reçoivent les comptes rendus et les convocations du Conseil Municipal par mail ; ceci dans un souci d'économie d'affranchissement. Les Conseillers n'étant pas tous favorables, les comptes rendus et convocations continueront à être adressés par courrier.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au lundi 04 mai 2015 à 20 heures 00.

La séance est levée à 23 heures 05.

